

Je me présente. Mon nom est Jocelyne Boudreau et j'ai 57 ans. Je suis native du Québec et depuis un jeune âge j'ai un besoin de défendre les personnes et les animaux, qui, pour une raison ou une autre, ne peuvent le faire eux-mêmes. Disons que c'est un appel de mon cœur.

Nous, les Québécois, n'avons jamais su comment vraiment s'occuper du problème de la surpopulation de nos animaux de compagnie. Comme vous le savez certainement, la solution envisagée par notre société n'a jamais fonctionnée. Depuis des années et des années, nous critiquons, nous constatons, et nous pleurons le fait qu'il y a trop d'animaux errants dans notre province. La solution envisagée? Les capturer et les tuer. Est-ce que le problème est réglé? Absolument pas.

Il y a des centaines de refuges, quelques-uns prennent la vie des animaux à cœur mais plusieurs ne savent pas ce qu'ils font. Je n'ai pas vraiment besoin de vous fournir des preuves, vous l'avez sûrement déjà constaté. Il est temps que le gouvernement prenne ce problème en mains, une fois pour tout.

Puisque vous avez maintenant ouvert votre cœur et vous reconnaissez que l'animal n'est pas un meuble mais bien un être vivant, il est temps d'effectuer des changements drastiques. Chaque animal de notre société mérite d'être protégé par nous, les humains. Nous avons créé le problème de surpopulation en négligeant le problème il y a jadis, maintenant, nous devons travailler ensemble afin que nous pouvions vivre ensemble en harmonie, animaux et humains.

Je vous présente un compte-rendu de ma solution au problème de surpopulation en espérant que vous preniez le temps de le lire. C'est certain que le plan d'actions n'est pas complet. Cependant, c'est un début d'un plan qui, à mon avis, réglerait le problème de surpopulation. Imaginez la réputation que nous aurons une fois ce problème réglé. En plus, on éliminerait tellement de cas de négligence!!

Quel beau rêve, mais comme on dit souvent : les beaux projets débutent toujours par un rêve.

En vous remerciant à l'avance de votre implication à cette cause qui me tient tellement à cœur.

Bonne journée à tous!

Jocelyne Boudreau

## PROPOSITION (01 sept 2015):

### SURPOPULATION DE NOS ANIMAUX DE COMPAGNIE

#### AU QUÉBEC

##### PREMIÈRE ÉTAPE DE LA PROPOSITION (Changement de statut pour certains animaux):

- Afin d'éliminer la surpopulation des équidés, le Québec doit changer leur statut. Les équidés doivent être considérés un « animal de compagnie », (tel que le chien, le chat, le rat) puisqu'ils sont des animaux recevant la protection de l'homme en échange de sa présence, sa beauté, sa jovialité ou encore pour ses talents. Comme nous ne consommons pas les chiens, les chats et les rats au Canada, les chevaux devraient aussi bénéficier de cette protection.
- Afin d'éliminer la surpopulation des lapins, le Québec doit changer leur statut. Ils doivent être considérés un « animal de compagnie », (tel que le chien, le chat, le rat) puisqu'ils sont des animaux recevant la protection de l'homme en échange de sa présence, sa beauté, sa jovialité ou encore pour ses talents. Comme nous ne consommons pas les chiens, les chats et les rats au Canada, les lapins devraient aussi bénéficier de cette protection.

##### UN ANIMAL DE COMPAGNIE NE SE CONSOMME PAS!

##### DEUXIÈME ÉTAPE DE LA PROPOSITION (STÉRILISATION DE NOS ANIMAUX DE COMPAGNIE):

Afin de régler le problème de surpopulation des animaux de compagnies (chiens, chats, équidés, rats et lapins), il serait **temporairement** obligatoire que tout animal mâle soit stérilisé. Ces animaux seraient enregistrés (identifiés par une marque, micropuce ou autres afin de contrôler et bien gérer la surpopulation, tel que nous faisons avec le grand gibier). Un éleveur pourrait demander une autorisation spéciale afin de conserver un mâle non stérilisé mais il ne pourra l'accoupler à court terme.

Puisque le cheval sera considéré un animal de compagnie, il ne sera plus consommé. Par le fait-même, les chevaux des États-Unis destinés à l'abattage au Québec ne seront plus acceptés (d'ailleurs les équidés et les lapins ne seront plus abattus).

Ne plus accepter les animaux importés (oiseaux exotiques, serpents, araignées, etc) sans une autorisation spéciale. Un individu ne peut « vendre » ces animaux lui-même. S'il désire s'en départir, il doit contacter la SPA ou SPCA.

Ne plus accepter la vente de poussins et lapins au public durant la période de Pâques.

Trouver une solution afin d'éliminer le programme PMU (pregnant mare urine). Donc nous éliminerons l'abattage inutile de plusieurs poulains. Il n'est désormais plus nécessaire de continuer un tel programme puisque d'autres alternatives sont disponibles.

## **TROISIÈME ÉTAPE DE LA PROPOSITION (PLAN D' ACTIONS):**

### **Les responsables du dossier de la surpopulation :**

- **SPA ou SPCA** : seul ***responsable*** de trouver un foyer permanent pour les chiens, chats, rats et lapins (avec la collaboration de refuges approuvés par Anima-Québec)
- **Galahad** : seul ***responsable*** de trouver un foyer permanent pour les équidés (avec la collaboration de refuges approuvés par Anima-Québec)
- **Anima-Québec** : recueille des statistiques, sensibilise le public, gère programmes d'adoption et animaux perdus/trouvés, gère équipes de bénévoles, gère liste noire, approuve/refuse refuges potentiels,
- **Vétérinaires** : collabore au programme puisque leur implication est primordiale.

### **SPA ou SPCA :**

Leur mission : avec la collaboration des vétérinaires du Québec, soigne, stérilise (mâles seulement), identifie chaque animal et lui trouve famille permanente (animaux négligés/abandonnés seulement).

Un animal ne sera pas euthanasié s'il est en santé et adoptable. Tout sera fait afin qu'il trouve une bonne famille. Le fait de diminuer les naissances, cela aidera l'adoption des animaux déjà en place pour l'adoption.

Tout animal serait enregistré dans les livres de la SPA/SPCA. Donc, facile à retrouver la famille d'un animal perdu.

Recueillir toutes les statistiques pertinentes afin de constater l'évolution du problème de la surpopulation et les soumettre à Anima-Québec.

### **GALAHAD :**

Leur mission : avec la collaboration des vétérinaires du Québec, soigne, stérilise (étalons seulement), identifie chaque équidé et lui trouve une famille permanente (équidés négligés/abandonnés seulement)

Un équidé ne sera pas euthanasié s'il est en santé et adoptable. Tout sera fait afin qu'il trouve une bonne famille.

Recueillir toutes les statistiques pertinentes afin de constater l'évolution du problème de la surpopulation et les soumettre à Anima-Québec.

### **Anima-Québec :**

Leur mission : fournir toutes les statistiques au MAPAQ en ce qui concerne la surpopulation des animaux afin de pouvoir justifier l'amélioration de ce problème.

Effectuer inspection des refuges potentiels et soumettre les informations à la SPA ou SPCA ou Galahad pour approbation/refus de permis

Effectuer inspection des éleveurs d'animaux de compagnies pour approbation/refus de permis.

### **Anima-Québec (suite):**

Créer et gérer le seul et unique site provincial de tous les animaux en adoption au Québec. Donc, plus facile de trouver un animal qui nous convient.

Créer et gérer un seul site provincial qui existera pour les animaux perdus/retrouvés.

Aura une liste de refuges approuvés pour le contrôle des animaux dans les municipalités. Ces derniers ne pourront signer une entente qu'avec un de ces refuges approuvés.

Créer des groupes de bénévoles pour :

- 1- Effectuer des recherches sur l'internet (animaux à vendre autres que d'un refuge en règle);
- 2- L'administration de l'organisme (mise à jour des statistiques, etc);
- 3- Inspecter des refuges potentiels pour les SPA, SPCA et Galahad.
- 4- Gérer le site créé pour l'adoption des animaux de compagnies;
- 5- Gérer le site créé pour les animaux perdus/retrouvés.
- 6- Gérer la liste noire des individus reconnus coupables de négligence/abus des animaux de compagnie.

### **Vétérinaires :**

Leur mission : Collaboration avec les autres organismes en soignant, en stérilisant (les mâles seulement) et en identifiant les animaux de compagnies des refuges à un coût minime.

### **Qui ne pourra plus « vendre » un animal :**

- Animalerie (éliminera usines à chiots qui aidera à éliminer la surpopulation);
- Particulier (doit contacter le SPA ou SPCA de leur intention de se départir de leur animal. Éliminera le « syndrome de Noé ». Si un individu veut se départir de leur animal de compagnie, il deviendra « famille d'accueil » de leur animal et sera dans la banque de données d'animaux en adoption. Cette banque d'information sera gérée par Anima-Québec. En procédant ainsi, on éliminera la naissance d'animaux de compagnie. Les animaux ne pourront plus être affichés dans les journaux, ni sur les sites internet tels que Kijiji, lesPacs, etc).
- Fourrières : contrôlera la maltraitance et la mort cruelle des animaux dans ces établissements par chambre à gaz.
- Éleveurs d'animaux de compagnie TEMPORAIREMENT. Une fois le problème de surpopulation réglé, les éleveurs pourront reprendre leur « passion ». Cependant les chiots devront être enregistrés auprès de gouvernement du Québec et vendus via le site internet géré par Anima-Québec (éliminera la vente dans les journaux, sites internet).
- Éleveurs d'équidés TEMPORAIREMENT. Une fois le problème de surpopulation est réglé, les éleveurs pourront reprendre leur « passion ». Cependant, les poulains devront être enregistrés auprès du gouvernement Du Québec et vendus via le site internet géré par Anima-Québec (éliminera la vente dans les journaux, sites internet).

**Qui pourra effectuer une adoption d'un animal de compagnie :**

SPA & SPCA et tous les refuges approuvés par Anima-Québec

Galahad et tous les refuges approuvés par Anima-Québec

Afin d'aider la cause animale, toute personne ayant un animal de compagnie sera imposée un montant fixe (exemple : 25 \$ par famille). La somme perçue sera distribuée à la SPA, SPCA, Refuge Galahad et Anima-Québec afin de les aider à gérer ce projet (comme le gouvernement a procédé en nous chargeant un montant fixe pour le système de transport public).

Jocelyne Boudreau

## **AUDITIONS PUBLIQUES**

### **PROJET DE LOI 54**

## **LE CHEVAL : PASSÉ, PRÉSENT ET FUTUR**

Je me présente. Mon nom est Jocelyne Boudreau et j'ai 57 ans. Je suis native du Québec et depuis un jeune âge j'ai un besoin de défendre les personnes et les animaux, qui, pour une raison ou une autre, ne peuvent le faire eux-mêmes. Disons que c'est un appel de mon cœur. Depuis plusieurs années, j'ai adopté 2 chevaux. Oui, ils me demandent beaucoup de temps et d'argent, mais ils me récompensent de leur façon et je suis reconnaissante à tous les jours de les avoir dans ma vie.

Nous, les Québécois, n'avons jamais su comment vraiment s'occuper du problème de la surpopulation de nos équidés. Comme vous le savez certainement, la solution envisagée par notre société n'a jamais fonctionné. Depuis des années et des années, nous critiquons, nous constatons, et nous pleurons le fait qu'il y a trop de chevaux négligés/abandonnés/abusés dans notre province. La solution envisagée : les refuges ou l'abattoir. Est-ce que le problème est réglé? Absolument pas.

Puisque vous avez maintenant ouvert votre cœur et vous reconnaissez que l'animal n'est pas un meuble mais bien un être vivant, il est temps d'effectuer des changements qui produiront des résultats. Chaque animal de notre société mérite d'être protégé par nous, les humains. Nous avons créé le problème de surpopulation en négligeant le problème il y a jadis, maintenant, nous devons travailler ensemble afin que nous puissions vivre en harmonie, animaux et humains.

En ce qui concerne les équidés, voici les problèmes que je constate dans notre société d'aujourd'hui. Je vous propose des solutions en espérant que vous allez en tenir compte.

Jadis, les chevaux étaient utilisés strictement pour le travail, soit sur la ferme, à la guerre, soit pour le transport. Les chevaux étaient bien traités puisque cet animal était indispensable pour la survie de l'homme.

Avec l'arrivée de la machinerie (de ferme, de guerre et des voitures), graduellement nous avons remplacé le besoin indispensable du cheval par le plaisir du sport équestre. Aujourd'hui, le cheval est utilisé principalement pour le sport et Dieu sait le nombre de disciplines équestres qui se pratiquent. Suite à ce changement d'utilisation, notre intérêt principal est devenu le « sport » équestre. Par conséquent, nous voulons le cheval « parfait » selon la discipline. Donc, voilà que nous avons créé une des raisons de la surpopulation.

Afin d'arrêter la souffrance de ces animaux, nous devons travaillons ensemble, le gouvernement et les Québécois, pour diminuer la population équine, de la même manière que le gouvernement contrôle la population du grand gibier.

Puisqu'il y en a beaucoup trop, nous voyons des gens se départir de leurs chevaux pour des raisons ridicules, ou les transportent à l'abattoir afin de récolter un 200-300\$ par cheval, ou adoptent un cheval et le regrettent quelque temps après. Certains chevaux peuvent changer de mains plusieurs fois créant des problèmes de comportement (combien de fois qu'on nous informe qu'un individu a acheté un cheval, mais n'était pas conscient du temps et argent requis pour lui offrir des bons soins, résultat : le cheval est négligé et/ou l'abandonné). Il y a tellement de cas comme celui-ci.

Mais, il y a espoir avec le projet de loi 54.

Voici quelques solutions que je pense régleraient plusieurs problèmes existants :

A) le statut du cheval changerait. Il serait considéré comme un animal de compagnie. A présent, il est uniquement utilisé pour le plaisir de l'homme, comme de chat et le chien. Pourquoi le statut du cheval est différent? Nous lui devons le même respect et protection que le chat et le chien. De plus, les chevaux sont de plus en plus utilisés pour la thérapie. Cela mérite bien un statut d'animal de compagnie.

B) étant considéré comme un animal de compagnie, le cheval ne serait plus considéré « animal de ferme » donc, l'abattage ne serait plus pratiqué sur les équidés. Cela éliminerait les vols de chevaux pour le 200-300 \$ puisque le cheval n'aurait plus de valeur à l'abattoir (exemple les chevaux laissés en champs, sans surveillance constante, se font souvent volés).

C) Il serait euthanasié par une personne spécialisée, soit un vétérinaire équin.

D) la viande chevaline ne pourrait plus être consommée. La consommation de cette viande n'est pas nécessaire à notre santé, tout comme le chat et le chien.

D) ne plus accepter les camions remplis de chevaux provenant des E.-U. , destinés aux abattoirs québécois. C'est révoltant de voir que nous acceptons d'abattre des chevaux d'un autre pays qui refuse de le faire eux-mêmes.

E) Pour une période prédéterminée, stériliser TOUS les étalons. La seule exception est lorsqu'un individu a un permis spécial (approuvé par le MAPAQ ou autre organisme sous le MAPAQ).

F) ne plus accepter les calèches dans les grandes villes. D'autres solutions avant-gardistes sont disponibles.

G) pour le bien être du cheval, éliminer « l'entre-deux ». La grandeur de celui-ci ne répond définitivement pas aux normes minimales.

H) avec la collaboration de Anima-Québec, tout équidé à adopter doit passer par le refuge Galahad (donc facilitera la tâche de recueillir les statistiques – voir mon mémoire proposé à l'assemblée nationale le 01 septembre dernier « Surpopulation de nos animaux de compagnie au Québec »). Ce dernier assurera que tout étalon soit stérilisé et identifié, que tout équin à adopter soit en santé et que le nouvel acheteur est conscient de ses responsabilités en lui fournissant un dépliant décrivant les soins requis (trop souvent des gens sans expérience se procurent un cheval mais n'est pas du tout conscient de ses responsabilités envers cet animal. Une personne doit être sensibilisée AVANT l'achat. Cela éliminerait le changement inutile de propriétaire ou d'abandon.

- I) remplacer les juments gestantes dans le programme PMU (collecte d'urine des juments gestantes) par un moyen synthétique.
- J) créer un « registre ou liste noire » qui consiste de noms d'individus reconnus coupables de négligence/abus de chevaux. Ces individus ne doivent plus être en mesure d'adopter un autre animal. Tel que décrit dans mon mémoire du 01 septembre dernier « SURPOPULATION DE NOS ANIMAUX DE COMPAGNIE AU QUEBEC), Anima Québec pourrait gérer cette liste.
- K) les individus reconnus coupables de cruauté/négligence pourraient payer leur dette en effectuant du bénévolat aux refuges de chevaux en plus de payer une amende. Il existe de tel programme partout aux E-U., avec un résultat très positif pour tout le monde impliqué (sensibilise les individus des conséquences que subi l'animal par leur geste).
- L) les organismes responsables de gérer le bien-être des chevaux : Refuge Galahad, Anima-Québec, l'association qui représente les vétérinaires équestres et le MAPAQ.

Je souhaite qu'un jour le Québec deviendra la province exemplaire en ce qui concerne la protection de ses animaux. Aucun animal ne devrait souffrir inutilement. Je cite un extrait d'un article écrit dans la Presse récemment « aider n'est pas un geste calculé. Aider est un réflexe ». Si notre gouvernement a le réflexe d'aider et de défendre nos animaux, c'est qu'il y a des hommes/femmes sensibles qui prennent ces décisions. Démontrons au monde entier que le Québec est un peuple de compassion.

Je vous remercie à l'avance de votre implication à cette cause qui me tient tellement à cœur.





## ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU QUÉBEC

Bonjour, je me présente. Mon nom est Jocelyne Boudreau. Je suis une citoyenne dévouée à trouver des solutions pour éliminer la maltraitance/négligence des animaux du Québec. J'en ai beaucoup à dire en ce qui concerne la façon dont nous percevons nos animaux au Québec. Cependant, je vais limiter mon attention à ce problème particulier, soit la situation des propriétaires de logement.

Aujourd'hui je vois qu'il pourrait y avoir espoir. Je souhaite de tout cœur qu'on pourra régler le problème d'abus, négligence, mauvaise perception et cruauté des animaux du Québec et devenir la province qui défend le mieux ses animaux.

Ayant déjà été propriétaire d'un immeuble de six logements, je peux parler au nom des propriétaires et je les comprends lorsqu'un locataire décide de quitter son logement en le laissant dans un état pitoyable. Malheureusement, cela m'est arrivé, mais le problème n'était pas du tout causé par un animal mais bien par un humain. On s'entend que si ce locataire avait un animal, il y aurait sûrement eu, en plus, des dégâts causés par l'animal.

Heureusement, qu'il y a aussi des bons locataires qui s'occupent très bien de leur animal et sont responsables. Le fait d'interdire les animaux en logement ne règle pas du tout la situation des locataires fautifs. S'il y a des dommages causés par un animal, c'est certain qu'il y en aurait aussi par l'être humain.

De plus, les parents responsables éduquent leurs enfants en disant qu'un animal fait partie de la famille. Alors comment expliquer à l'enfant que leur « membre de la famille » doit partir dans une autre famille parce qu'on déménage??

Le deuxième point : lorsque nous interdisons les animaux en logement, les gens doivent trouver une BONNE famille pour leur animal. Ce n'est pas facile, surtout avec la surpopulation des animaux de compagnie. Alors ces animaux se retrouvent soit aux refuges, fourrières, abandonnés, etc.

Ce n'est pas un pas vers l'avant pour la défense des animaux si la situation demeure la même.

Voici quelques suggestions qui pourraient être envisagées pour améliorer la cause des animaux et aider les propriétaires :

- 1) Accepter les animaux, par défaut, cependant, avec certaines conditions. La quantité de chats ou de chiens devrait être déterminée selon l'appartement loué. Le propriétaire déterminera lui-même la quantité (mais il ne peut pas refuser un animal).
- 2) Un dépôt devrait être demandé à la location, le montant pourrait être prédéterminé, selon la quantité d'animaux. (% du montant du loyer). Ce montant serait conservé par le propriétaire « en fiducie ». Il serait retourné s'il n'y a aucun dommage au loyer, que ce

- soit des dommages effectués par l'animal ou par le locataire lui-même. Comme vous le savez sûrement, cette façon de procéder existe déjà partout au Canada et aux États-Unis.
- 3) Le propriétaire aurait le droit d'exiger une copie du permis de conduire du locataire ainsi que son numéro d'assurance social. Si jamais le locataire abandonne un animal dans l'appartement lorsqu'il quitte, il perdrait son dépôt et serait poursuivi en justice (abandon d'un animal). Le propriétaire pourrait à ce moment laisser l'animal à la SPA/SPCA qui entamerait les procédures contre le locataire pour abandon d'animal.
  - 4) Le locataire serait responsable de tout dommage causé par son animal.

Pour terminer, je crois qu'un animal ne doit jamais être tenu responsable et subir les conséquences d'une négligence de l'homme (euthanasie, abandon). En tant que société, c'est notre devoir moral d'en prendre soins.

Merci.